

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2015 À 18 h 30**

L'an deux mil quinze, le lundi 16 mars, à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqués le 09 mars 2015, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOUD, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Michel DROUILLARD, Véronique FREDERIC, Christian GOUIN, Mariannick LAURAINNE et Sylvie LAVILLE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Stéphane GENAUDEAU (qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET)

Monsieur Hervé BOISSON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 16 février 2015 est adopté à la majorité (8 POUR et 3 abstentions)

2015/03/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
 - après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015/03/02 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à

payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
 - après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015/03/03 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Michel DROUILLARD le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	223 954,53
Recettes de l'exercice	182 333,82
Résultat de l'année	-41 620,71

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	79 211,72
Recettes de l'exercice	95 393,31
Résultat de l'année	16 181,59

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015/03/04 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Michel DROUILLARD le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	49 746,86
Recettes de l'exercice	49 746,86
Résultat cumulé	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	74 620,29
Recettes de l'exercice	49 746,86
Résultat cumulé	17 126,59

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et

- du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015/03/05 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 16 mars 2015, le compte administratif pour 2014,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

· affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	47 298,00 €
· affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	48 122,00 €
· affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	10 802,91 €

2015/03/06 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 16 mars 2015, le compte administratif pour 2014,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

● affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	0,00 €
● affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	0,00 €
● affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	17 126,59 €

2015/03/07 - VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et reconduit les taux :

- Taxe d'habitation	12,27 %
- Taxe foncière (bâti)	11,28 %
- Taxe foncière (Non bâti)	39,90 %
- CFE	17,40 %

2015/03/08 - VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes, pour un total de 1 465 € :

• ACCA St-Seurin de Palenne	75 €
• Amicale des pompiers	50 €
• Anciens combattants saintais	50 €
• APOGÉ Vélo-club	30 €
• Batterie fanfare St Fort	130 €
• Centre social de Pons	250 €
• Club du 3 ^e âge de Montils	50 €
• Collège Emile Combes à Pons	40 €
• Comité des fêtes	560 €
• Donneurs de sang	50 €
• MFR Richemont	40 €
• MVCG 86	50 €
• Pêcheurs de la Seugne	70 €
• Secours catholique	20 €

2015/03/09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	510 860 €	Fonctionnement	102 601 €
----------------	-----------	----------------	-----------

2015/03/10 - AMORTISSEMENT CARTE COMMUNALE

L'amortissement de la carte communale sera remis à l'ordre du jour lorsque nous aurons un accord définitif de la préfecture.

2015/03/11 - DISTRIBUTEUR DE PAIN

Monsieur le Maire informe que le boulanger de Pérignac se propose d'installer un distributeur de pain. Pour ne pas concurrencer les porteurs de pain actuel, 2 boulangers de Pons qui passent toute la semaine, le conseil, à l'unanimité, refuse l'installation d'un tel distributeur.

2015/03/12 - CONVENTION SPA 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2015 :

La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie.

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2015, à la SPA de SAINTES, une contribution, par habitant (161), de 0,255 €, soit la somme de 41,13 €.

2015/03/13 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle associative et de la mairie peuvent faire l'objet de subventions de l'État (DETR : Dotation

d'Équipement des Territoires Ruraux) et du Conseil Général dans le cadre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Plan de financement des travaux :

- DETR 40 %, soit 19 332,56 € HT
- Conseil Général 20 %, soit 9 666,28 € HT
- Emprunt 40 %, soit 19 332,57 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- charge monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'État par une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) représentant 40 % du HT, soit 19 332,56 € et du Conseil Général dans le cadre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes 20 % minimum, soit 9 666,28 € ;
- accepte d'engager ces travaux pour être en conformité avec la législation,
- inscrit au budget ces dépenses dont le financement peut être estimé à 48 331,41 € HT, soit 57 997,69 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

2015/03/14 - QUESTIONS DIVERSES

- Location 4 place de la mairie : le locataire a demandé un mois de préavis supplémentaire.
- Aménagement derrière la mairie : pelouse + fleurs à faire au printemps, à l'automne, planter 1 arbre chez chacun des locataires ; 1 banc sera installé ; un brise-vue entre le locataire et la mairie sera installé, des arbustes seront plantés derrière la mairie, prévoir un entourage autour de la plate-forme des poubelles.
- Trottoir du lotissement défoncé lors de la pose d'un luminaire.
- Réunion de la Basse Seugne, vendredi, personne n'est disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

Y. ARCHAMBAUD p/M. DROUILLARD

V. FREDERIC

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

M. LAURAINÉ

S. LAVILLE